

P. Matile, av.
032 846 23 86
079 240 77 66
pmatile@cje.ch

Mise en œuvre de la gestion de l'immigration par le Conseil fédéral : obligation d'annoncer les postes vacants

> *Entrée en vigueur*

Le Conseil fédéral a fixé l'entrée en vigueur des nouvelles normes le **1^{er} juillet 2018**. Le processus se fera en deux étapes. L'obligation de communiquer les postes vacants ne vaudra que dans les catégories professionnelles affichant un taux de chômage, au niveau suisse, d'au moins :

- 8 % dès le 1^{er} juillet 2018,
- 5 % dès le 1^{er} janvier 2020.

> *Genre de professions*

Le calcul du taux de chômage se base sur la statistique du marché du travail du SECO, qui a dressé une liste des genres de professions soumises à l'obligation d'annonce à compter du 1^{er} juillet 2018. Elle figure ci-dessous en annexe au pied de ce document.

Le taux de chômage est calculé en fonction du genre de professions selon la nomenclature suisse des professions 2000, qui compte 383 positions. Cela permet de différencier les domaines d'activité au sein d'un même groupe de professions. Ainsi, à titre exemplatif, la distinction est faite entre les gérants d'hôtels ou de restaurants et le personnel de service.

Un taux unique est établi à l'échelle nationale afin de contrebalancer les fluctuations saisonnières et de conférer une certaine stabilité au mécanisme déclencheur ; les taux de chômage selon les genres de professions sont établis selon leur moyenne sur 12 mois.

Cette liste sera mise à jour chaque année. Le Conseil fédéral peut fixer une nouvelle valeur seuil à tout moment si la situation du marché du travail l'exige.

Chaque canton a la possibilité de demander à ce que l'obligation d'annoncer les emplois vacants soit introduite dans un genre de profession dont le taux de chômage sur le territoire cantonal, contrairement à celui enregistré pour toute la Suisse, atteint ou dépasse la valeur seuil fixée par le Conseil fédéral.

> **Postes concernés**

Les emplois pourvus par l'intermédiaire d'agences de placement, de chasseurs de tête et d'entreprise de travail temporaire doivent également être annoncés.

> **Exception a l'obligation d'annonce**

Les exceptions suivantes sont prévues :

- postes vacants pourvus par des personnes inscrites auprès du Service public de l'emploi comme demandeur d'emploi ;
- personnes déjà occupées dans l'entreprise depuis au moins 6 mois ;
- emplois de courte durée (durée des rapports de travail ne dépassant pas 14 jours civils)
- engagement de parents proches (conjoint, partenaire enregistré, parents, grands-parents, enfants, petits-enfants, frères et sœurs, demi-frère et demi-sœur, beau-frère et belle-sœur)

> **Forme de l'annonce**

Les employeurs soumis à l'obligation d'annonce doivent communiquer les postes vacants au Service public de l'emploi compétent de leur région :

- au travers de la plate-forme Internet du l'Office Régional de Placement (ORP) ou par le biais du site www.travail.swiss.ch
- par téléphone,
- en personne

> **Contenu de l'annonce**

L'annonce doit contenir les indications minimales suivantes :

- profession recherchée,
- activité, exigence sociale y comprise,
- lieu de l'exercice de la profession,
- taux d'occupation,
- date de début d'activité,
- type de rapports de travail (durée déterminée, indéterminée, etc.),
- adresse de l'entreprise,
- nom de l'entreprise.

> ***Effets de l'annonce***

Les collaborateurs du Service de l'emploi et les demandeurs d'emploi inscrits dans ce service bénéficient d'un accès prioritaire et exclusif aux offres d'emploi durant une période d'embargo de 5 jours ouvrables. Ceci vaut aussi lorsque le Service public de l'emploi constate rapidement qu'aucun dossier pertinent n'est disponible.

Cet embargo signifie que l'employeur ne peut pas, pendant ce délai de 5 jours ouvrables, publier d'une autre manière les emplois vacants soumis à l'obligation d'annonce.

L'employeur peut utiliser les autres canaux (presse, Internet, etc.) à partir du 6^{ème} jour ouvrable à compter du lendemain de la réception de la confirmation du service public de l'emploi (samedi, dimanche et jours fériés, y compris fériés régionaux, ne sont pas considérés comme jours ouvrables). L'employeur qui, par exemple, reçoit la confirmation du service de l'emploi un mardi, ne peut pas publier le poste avant mercredi de la semaine suivante.

ATTENTION :

- **Le délai de 5 jours ne commence à courir qu'à partir du moment où l'ORP a reçu l'ensemble des informations et documents requis**
- **Le délai de 5 jours peut représenter davantage de jours calendaires.**

> ***Transmission de dossiers pertinents***

Le Service public de l'emploi compétent doit, dans les 3 jours ouvrables à compter de la réception de l'annonce du poste vacant :

- transmettre à l'employeur les dossiers pertinents de demandeurs d'emploi, ou
- l'informer qu'aucune personne correspondante n'a pu être trouvée.

L'employeur est tenu d'inviter les candidats proposés par le Service de l'emploi à un

- entretien d'embauche, ou à un
- examen d'aptitude.

Pour le surplus, il est libre d'organiser le recrutement comme il le souhaite.

L'employeur ne doit pas justifier les raisons pour lesquelles il n'a pas pris en compte les candidats proposés. En revanche il doit communiquer au Service de l'emploi :

- quelle personne il considère comme étant appropriée et quelles personnes il a invité à passer un entretien d'embauche ou un test d'aptitude professionnelle ;
- s'il a embauché un candidat lui ayant été proposé, et
- si le poste reste à pourvoir.

> ***Violation de l'obligation de communiquer les emplois vacants***

Le législateur a décidé de renoncer aux sanctions administratives, mais d'introduire une disposition pénale en cas de non-respect de l'obligation de communiquer les postes vacants.

Le nouvel art. 117a LEtr stipule ce qui suit :

« *Quiconque viole intentionnellement :*

- *l'obligation de communiquer les postes vacants (art. 21a al. 3) ou*
- *l'obligation de mener un entretien ou*
- *un test d'aptitude professionnelle (art. 21a al. 4)*

*est puni d'une amende de **CHF 40'000.-** au plus.*

*Si l'auteur a agi par négligence, il est puni d'une amende de **CHF 20'000.-** au plus ».*

Cortailod, le 30 mai 2018.

CJE Sàrl

Pierre Matile, av.

Liste des genres de professions soumis à l'obligation d'annonce avec désignations des professions associées

Cette liste des genres de professions (et les désignations s'y rapportant) qui seront soumis à l'obligation d'annonce du 1er juillet 2018 au 31 décembre 2019 en raison de leurs taux de chômage atteignant ou dépassant la valeur seuil de 8%, est établie sous réserve de l'approbation définitive du Conseil fédéral, prévue pour le mois de mai 2018.

Désignation de profession_FR_masculin	Genre de professions_NR	Genre de professions_FR
artiste de cabaret	82201	Acteurs
Acteur / Comédien	82201	Acteurs
acteur de cinéma	82201	Acteurs
acteur de théâtre	82201	Acteurs
acteur de télévision	82201	Acteurs
figurant	82201	Acteurs
Comique	82201	Acteurs
doubleur	82201	Acteurs
Ouvriers agricoles	11102	Aides agricoles
ouvrier agricole	11102	Aides agricoles
contremaître agricole	11102	Aides agricoles
trayeur	11102	Aides agricoles
valet de ferme	11102	Aides agricoles
domestique agricole	11102	Aides agricoles
Journaliers agricoles	11102	Aides agricoles
journalier agricole	11102	Aides agricoles
auxiliaire agricole	11102	Aides agricoles
auxiliaire agricole spécialisé	11102	Aides agricoles
Opérateur en horlogerie AFP	25202	Autres professions de l'horlogerie
étampeur en horlogerie	25202	Autres professions de l'horlogerie
régleur de spirales	25202	Autres professions de l'horlogerie
régleur	25202	Autres professions de l'horlogerie
observateur en horlogerie	25202	Autres professions de l'horlogerie
ouvrier pierriste	25202	Autres professions de l'horlogerie
lapidaire de boîtes	25202	Autres professions de l'horlogerie
lapidaire en pierres d'horlogerie	25202	Autres professions de l'horlogerie
Autr. prof. de la fabrication de montres	25202	Autres professions de l'horlogerie
monteur de cadrans d'horlogerie	25202	Autres professions de l'horlogerie
emboîteur	25202	Autres professions de l'horlogerie
ouvrier à la fabr. de ressorts	25202	Autres professions de l'horlogerie
ouvrier à la fabr. de boîtes de montres	25202	Autres professions de l'horlogerie
tourneur de boîtes métal et acier	25202	Autres professions de l'horlogerie
mécanicien-boîtier	25202	Autres professions de l'horlogerie
décalqueur sur cadrans d'horlogerie	25202	Autres professions de l'horlogerie
ouvrier sur cadrans d'horlogerie	25202	Autres professions de l'horlogerie
acheveur de boîtes de montres	25202	Autres professions de l'horlogerie
acheveur de boîtes en or	25202	Autres professions de l'horlogerie
dessinateur de cadran	25202	Autres professions de l'horlogerie
ouvrier, assembleur de mouvements	25202	Autres professions de l'horlogerie
ouvrier, monteur de bracelets métalliques	25202	Autres professions de l'horlogerie
ouvrier, poseur d'aiguilles	25202	Autres professions de l'horlogerie
cadre production, secteur horlogerie	25202	Autres professions de l'horlogerie
ouvrier, monteur de boîtes	25202	Autres professions de l'horlogerie
termineur en habillage horloger	25202	Autres professions de l'horlogerie
Autres ouvriers de l'horlogerie	25202	Autres professions de l'horlogerie
termineur de montres	25202	Autres professions de l'horlogerie
ouvrier horloger à domicile	25202	Autres professions de l'horlogerie
ouvrier à la fabrication de pignons dans l'horl.	25202	Autres professions de l'horlogerie

étampeur de boîtes de montres	25202	Autres professions de l'horlogerie
acheveur de boîtes métal et acier	25202	Autres professions de l'horlogerie
visiteur en horlogerie	25202	Autres professions de l'horlogerie
auxiliaire dans l'horlogerie	25202	Autres professions de l'horlogerie
fournituriste	25202	Autres professions de l'horlogerie
styliste en horlogerie	25202	Autres professions de l'horlogerie
dessinateur-styliste en horlogerie	25202	Autres professions de l'horlogerie
Aide-maçon AFP	41108	Autres professions de l'industrie du bâtiment
Chaaleur (construction)	41108	Autres professions de l'industrie du bâtiment
Autres électriciens	41108	Autres professions de l'industrie du bâtiment
Aide en technique du bâtiment AFP	41108	Autres professions de l'industrie du bâtiment
monteur de façades	41108	Autres professions de l'industrie du bâtiment
Assistant-constructeur de fondations AFP	41108	Autres professions de l'industrie du bâtiment
Polybâtitseur CFC - construction d'échafaudages	41108	Autres professions de l'industrie du bâtiment
Aide-polybâtitseur AFP - construction d'échafaud.	41108	Autres professions de l'industrie du bâtiment
Manoeuvres du bâtiment et du terrass.	41108	Autres professions de l'industrie du bâtiment
manoeuvre du bâtiment	41108	Autres professions de l'industrie du bâtiment
manoeuvre au mont. d'échafaudages	41108	Autres professions de l'industrie du bâtiment
ouvrier du terrassement	41108	Autres professions de l'industrie du bâtiment
ouvrier spécialisé du bâtiment	41108	Autres professions de l'industrie du bâtiment
auxiliaire du bâtiment	41108	Autres professions de l'industrie du bâtiment
ouvrier constructeur de fontaines	41108	Autres professions de l'industrie du bâtiment
Echafaudeur	41108	Autres professions de l'industrie du bâtiment
contrôleur d'échafaudages	41108	Autres professions de l'industrie du bâtiment
poseur de câbles	41108	Autres professions de l'industrie du bâtiment
poseur de tuyaux	41108	Autres professions de l'industrie du bâtiment
ouvrier de la construction	41108	Autres professions de l'industrie du bâtiment
Constructeur de fondations	41108	Autres professions de l'industrie du bâtiment
aide-monteur d'échafaudages	41108	Autres professions de l'industrie du bâtiment
terrassier	41108	Autres professions de l'industrie du bâtiment
homme à tout faire (bâtiment)	41108	Autres professions de l'industrie du bâtiment
ouvrier du bâtiment	41108	Autres professions de l'industrie du bâtiment
manoeuvre de chantier sous-terrain	41108	Autres professions de l'industrie du bâtiment
opérateur de sciage d'édifice	41108	Autres professions de l'industrie du bâtiment
constructeur de façades	41108	Autres professions de l'industrie du bâtiment
écobiologiste de la construction	41108	Autres professions de l'industrie du bâtiment
ouvrier spécialisé (bâtiment)	41108	Autres professions de l'industrie du bâtiment
Escaladeur industriel	41108	Autres professions de l'industrie du bâtiment
Technologue en assainissement CFC	41108	Autres professions de l'industrie du bâtiment
Ouvrier de production	29104	Autres professions du façonnage et de la manufacture
taxidermiste	29104	Autres professions du façonnage et de la manufacture
modeleur sur bois	29104	Autres professions du façonnage et de la manufacture
ouvrier en fabrication de skis	29104	Autres professions du façonnage et de la manufacture
monteur-opticien	29104	Autres professions du façonnage et de la manufacture
lapidaire de fabrication d'ébauches	29104	Autres professions du façonnage et de la manufacture
polisseur de diamants industriels	29104	Autres professions du façonnage et de la manufacture
Brossier	29104	Autres professions du façonnage et de la manufacture
fabricant de pinceaux	29104	Autres professions du façonnage et de la manufacture
maquettiste d'architecture	29104	Autres professions du façonnage et de la manufacture
modeleur technique	29104	Autres professions du façonnage et de la manufacture
Maquettiste	29104	Autres professions du façonnage et de la manufacture
ouvrier de cirque	29104	Autres professions du façonnage et de la manufacture
préparateur scientifique	29104	Autres professions du façonnage et de la manufacture
Employés et ouvriers sans profession précise dans l'industrie	29104	Autres professions du façonnage et de la manufacture
artisan	29104	Autres professions du façonnage et de la manufacture
ouvrier de fabrique	29104	Autres professions du façonnage et de la manufacture
ouvrier d'atelier	29104	Autres professions du façonnage et de la manufacture
manoeuvre pour travaux légers	29104	Autres professions du façonnage et de la manufacture

manoeuvre pour travaux normaux	29104	Autres professions du façonnage et de la manufacture
manoeuvre pour travaux pénibles	29104	Autres professions du façonnage et de la manufacture
manoeuvre pour travaux lourds	29104	Autres professions du façonnage et de la manufacture
fraiseur sur béton	41102	Bétonneurs, cimentiers de la construction, epa
aléseur sur béton	41102	Bétonneurs, cimentiers de la construction, epa
spécialiste en coupage du béton	41102	Bétonneurs, cimentiers de la construction, epa
perceur de béton	41102	Bétonneurs, cimentiers de la construction, epa
mélangeur de béton	41102	Bétonneurs, cimentiers de la construction, epa
maçon-coffreur	41102	Bétonneurs, cimentiers de la construction, epa
conducteur de bétonnière	41102	Bétonneurs, cimentiers de la construction, epa
ferrailleur	41102	Bétonneurs, cimentiers de la construction, epa
contremaître au coffrage	41102	Bétonneurs, cimentiers de la construction, epa
monteur d'éléments en béton	41102	Bétonneurs, cimentiers de la construction, epa
Coffreur	41102	Bétonneurs, cimentiers de la construction, epa
Gouvernant d'étage	61104	Femmes de chambre et personnel de la lingerie et de l'économat
gouvernante d'hôtel	61104	Femmes de chambre et personnel de la lingerie et de l'économat
garçon d'étages/lingerie	61104	Femmes de chambre et personnel de la lingerie et de l'économat
porteur de journaux	53502	Garçons de course, messagers
chauffeur de camion	53502	Garçons de course, messagers
chauffeur-livreur	53502	Garçons de course, messagers
Coursiers	53502	Garçons de course, messagers
coursier	53502	Garçons de course, messagers
intendant en hôtellerie et restauration avec BF	61201	Intendants de maison
intendant secteur hôtelier établissement médic. BF	61201	Intendants de maison
intendant en hôtellerie et restauration avec DF	61201	Intendants de maison
intendant du secteur des arts ménagers ES	61201	Intendants de maison
gouvernant en service privé	61201	Intendants de maison
gouvernant diplômé	61201	Intendants de maison
intendant de maison ESEF	61201	Intendants de maison
Gestionnaire en intendance	61201	Intendants de maison
intendant assistant de maison	61201	Intendants de maison
conseiller rural en économie familiale	61201	Intendants de maison
assistant en exploitation domestique	61201	Intendants de maison
monteur en joints	41207	Isoleurs
Polybâtitseur CFC - étanchéité	41207	Isoleurs
Aide-polybâtitseur AFP - étanchéité	41207	Isoleurs
calorifugeur en bâtiment	41207	Isoleurs
isoleur	41207	Isoleurs
calorifugeur	41207	Isoleurs
aide-isoleur	41207	Isoleurs
calorifugeur-tôlier	41207	Isoleurs
étancheur	41207	Isoleurs
isoleur diplômé	41207	Isoleurs
Etancheur de jointures	41207	Isoleurs
isoleur de façades	41207	Isoleurs
Etancheur	41207	Isoleurs
Praticien en étanchéité AFP	41207	Isoleurs
chef magasinier	29103	Magasiniers, manutentionnaires
magasinier (PTT)	29103	Magasiniers, manutentionnaires
chef de halle	29103	Magasiniers, manutentionnaires
administrateur d'entrepôt	29103	Magasiniers, manutentionnaires
casernier	29103	Magasiniers, manutentionnaires
aide-casernier	29103	Magasiniers, manutentionnaires
manutentionnaire	29103	Magasiniers, manutentionnaires
Gérants de matériel et magasiniers	29103	Magasiniers, manutentionnaires

magasinier de pièces détachées	29103	Magasiniers, manutentionnaires
chef de magasin	29103	Magasiniers, manutentionnaires
employé d'entrepôt	29103	Magasiniers, manutentionnaires
magasinier	29103	Magasiniers, manutentionnaires
aide-magasinier	29103	Magasiniers, manutentionnaires
chef de silo	29103	Magasiniers, manutentionnaires
gérant de stocks	29103	Magasiniers, manutentionnaires
magasinier d'arsenal	29103	Magasiniers, manutentionnaires
magasinier d'atelier	29103	Magasiniers, manutentionnaires
gestionnaire de stocks	29103	Magasiniers, manutentionnaires
intendant de magasin	29103	Magasiniers, manutentionnaires
employé de magasin	29103	Magasiniers, manutentionnaires
magasinier (commerce et vente)	29103	Magasiniers, manutentionnaires
Gestionnaire d'entrepôt	29103	Magasiniers, manutentionnaires
Cuisine	61105	Personnel de cuisine
cuisinier	61105	Personnel de cuisine
cuisinier en diététique CFC	61105	Personnel de cuisine
aide-cuisinier	61105	Personnel de cuisine
chef de partie	61105	Personnel de cuisine
chef de cuisine sans diplôme fédéral	61105	Personnel de cuisine
pizzaiolo	61105	Personnel de cuisine
cuisinier d'hôpital/établissement médicalisé avec BF	61105	Personnel de cuisine
chef de cuisine/chef de production avec DF	61105	Personnel de cuisine
Employé en cuisine AFP	61105	Personnel de cuisine
cuisinier, commis de cuisine	61105	Personnel de cuisine
cuisinier, sous-chef	61105	Personnel de cuisine
cuisinier seul	61105	Personnel de cuisine
cuisinier en hôtellerie et restauration avec BF	61105	Personnel de cuisine
pizzaiolo dipl. TI	61105	Personnel de cuisine
Garçons de cuisine/office	61105	Personnel de cuisine
garçon de cuisine/office	61105	Personnel de cuisine
autres professions de la gastronomie	61105	Personnel de cuisine
réceptionniste de garage	61102	Personnel de réception
secrétaire d'hôtel qualifié-réceptionniste	61102	Personnel de réception
secrétaire-réceptionniste	61102	Personnel de réception
steward d'information	61102	Personnel de réception
réceptionniste	61102	Personnel de réception
téléphoniste-réceptionniste	61102	Personnel de réception
portier/chasseur/chauffeur	61102	Personnel de réception
Accueil	61102	Personnel de réception
concierge d'hôtel	61102	Personnel de réception
réceptionniste d'hôtel	61102	Personnel de réception
chef de réception / hôtel	61102	Personnel de réception
Barista	61103	Personnel de service
Spécialiste en restauration CFC	61103	Personnel de service
Cadre du service	61103	Personnel de service
chef de service/maître d'hôtel sans diplôme	61103	Personnel de service
Service	61103	Personnel de service
sommelier en vins	61103	Personnel de service
sommelier avec apprentissage	61103	Personnel de service
sommelier	61103	Personnel de service
chef de rang	61103	Personnel de service
employé de service sans apprentissage	61103	Personnel de service
barman	61103	Personnel de service
employé de buffet	61103	Personnel de service
Employé en restauration AFP	61103	Personnel de service
auxiliaire du trait. pierre terre verre	92102	Personnes dont l'activité professionnelle manuelle ne peut être définie

aide-mécanicien de garage	92102	Personnes dont l'activité professionnelle manuelle ne peut être définie
auxiliaire de fabrication	92102	Personnes dont l'activité professionnelle manuelle ne peut être définie
stagiaire	92102	Personnes dont l'activité professionnelle manuelle ne peut être définie
ouvrier professionnel	92102	Personnes dont l'activité professionnelle manuelle ne peut être définie
ouvrier d'exploitation	92102	Personnes dont l'activité professionnelle manuelle ne peut être définie
travailleur à domicile	92102	Personnes dont l'activité professionnelle manuelle ne peut être définie
Ouvrier des services industriels	92102	Personnes dont l'activité professionnelle manuelle ne peut être définie
Plâtriers, stucateurs	41203	Plâtriers, stucateurs et activités connexes
maître plâtrier	41203	Plâtriers, stucateurs et activités connexes
aide-plâtrier	41203	Plâtriers, stucateurs et activités connexes
stucateur	41203	Plâtriers, stucateurs et activités connexes
plâtrier-bâtitseur	41203	Plâtriers, stucateurs et activités connexes
plafonneur	41203	Plâtriers, stucateurs et activités connexes
staffeur	41203	Plâtriers, stucateurs et activités connexes
plâtrier	41203	Plâtriers, stucateurs et activités connexes
plâtrier-peintre	41203	Plâtriers, stucateurs et activités connexes
Plâtrier constructeur à sec CFC	41203	Plâtriers, stucateurs et activités connexes
Employé spécialisé en marketing	52103	Spécialistes en marketing
chef de marketing	52103	Spécialistes en marketing
technicien en marketing avec brev. féd.	52103	Spécialistes en marketing
assistant en marketing	52103	Spécialistes en marketing
chef de marketing diplômé	52103	Spécialistes en marketing
manager de promotion	52103	Spécialistes en marketing
Spécialiste en marketing	52103	Spécialistes en marketing
expert en communication de marketing	52103	Spécialistes en marketing
merchandiser	52103	Spécialistes en marketing
directeur de la publicité et rel.publi	52102	Spécialistes en relations publiques
organisateur de congrès	52102	Spécialistes en relations publiques
Event Manager	52102	Spécialistes en relations publiques
Spécialistes des relations publiques	52102	Spécialistes en relations publiques
spécialiste en relations publiques	52102	Spécialistes en relations publiques
assistant en relations publiques av. BF.	52102	Spécialistes en relations publiques
diplômé en relations publiques	52102	Spécialistes en relations publiques
attaché de presse	52102	Spécialistes en relations publiques
délégué aux relations publiques	52102	Spécialistes en relations publiques
conseiller en relations publiques	52102	Spécialistes en relations publiques
agent de relations publiques	52102	Spécialistes en relations publiques
attaché en relations publiques	52102	Spécialistes en relations publiques
Assistant en relations publiques	52102	Spécialistes en relations publiques
Communicateur HES	52102	Spécialistes en relations publiques
rédacteur en relations publiques	52102	Spécialistes en relations publiques
Conseiller en relations publiques, dipl. EPS	52102	Spécialistes en relations publiques
assistant téléopérateur	54104	Téléopérateurs et téléphonistes PTT
chef téléopérateur	54104	Téléopérateurs et téléphonistes PTT
télexiste	54104	Téléopérateurs et téléphonistes PTT
chef opérateur technique télécom	54104	Téléopérateurs et téléphonistes PTT
Téléphonistes-standardistes	54104	Téléopérateurs et téléphonistes PTT
aide-téléphoniste	54104	Téléopérateurs et téléphonistes PTT
téléphoniste	54104	Téléopérateurs et téléphonistes PTT
Télégraphiste	54104	Téléopérateurs et téléphonistes PTT
agent Call Center	54104	Téléopérateurs et téléphonistes PTT